



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Abattoirs

Question écrite n° 8506

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la Société d'exploitation de l'abattoir ovin de l'Enclave, société d'économie mixte qui se trouve à Grillon dans le Nord-Vaucluse. En 1992, dans le respect des décisions communautaires, cette société a dû procéder à de très lourds investissements afin de réaliser un abattoir adapté aux normes en vigueur. À l'époque, les engagements du ministère de l'agriculture précisaient que seul un deuxième abattoir ovin dans le Sud-Est, avec celui de Sisteron, serait viable et pourrait prétendre aux aides de l'État ainsi que de la CEE. Pourtant, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, il semblerait que d'autres projets de création, de modernisation ou d'extension d'abattoirs ovins soient sur le point d'aboutir dans la partie méridionale de notre pays. La perspective de l'implantation de nouvelles structures suscite une grande inquiétude parmi les responsables de la Société d'exploitation de l'abattoir ovin de l'Enclave. L'ouverture de nouveaux abattoirs pourrait avoir des conséquences extrêmement graves en termes d'emploi et de rentabilité. En effet, il en résulterait une sous-utilisation des installations des établissements, comme celui de Grillon, qui viennent d'accomplir ces dernières années un effort énorme d'investissement, effort appuyé par les collectivités locales et notamment le conseil général de Vaucluse. Il est indispensable de veiller à l'équilibre de l'offre et de la demande si l'on veut sauver le secteur professionnel de l'abattage, déjà durement touché par la crise. La Société d'exploitation de l'abattoir ovin de l'Enclave propose d'ailleurs de rechercher des solutions permettant de préserver ce secteur d'activité. L'idéal serait de parvenir à une complémentarité entre les différentes unités d'abattage du Sud-Est. Les unes, telle celle de Grillon, se spécialisant dans l'abattage ; les autres s'orientant davantage vers les opérations de transformation de la viande et de négoce. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les orientations qu'entendent suivre le Gouvernement et la Communauté européenne dans le domaine de l'abattage afin de préserver le dynamisme et la rentabilité des installations existantes, qui ont fait un effort d'adaptation aux normes européennes en vigueur.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics s'efforcent de rationaliser les installations d'abattage et de traitement des viandes, en particulier dans le secteur ovin dont la situation économique apparaît fragile. C'est ainsi que l'investissement réalisé par la SEM de l'abattoir ovin de l'Enclave a bénéficié d'une aide financière de l'État et du FEOGA, cet établissement se substituant à deux abattoirs existants et restant ouvert, de par sa forme juridique, à d'autres usagers de cette région. Les projets qui pourraient être présentés seront examinés avec la double préoccupation de ne pas fragiliser les abattoirs ayant procédé à des investissements récents et de ne pas mettre en difficulté les promoteurs de ces nouveaux projets, tout en veillant au maintien d'une activité économique dans des zones difficiles.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8506

Rubrique : Abattage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4198

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1519